

Bulletin d'infos Apicole



GDS
Cher
Loir-et-Cher

Juin 2019

GDS du Cher
216, rue Louis Mallet, 18000
BOURGES
02 48 50 87 90
gds18@gds18.fr

GDS du Loir- et- Cher
18-20 rue Paul Berthereau
41000 BLOIS
02 54 57 21 88
gds41@reseaugds.com

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

Nos colonies ont eu un hiver correct, globalement peu de pertes hivernales ont été constatées. Mais elles ont subi un printemps pluvieux avec des variations de température ce qui a entraîné parfois des pertes de colonies par manque de nourriture, par l'arrêt de ponte ou par des problèmes de fécondation des reines.

L'été approche et avec lui nous devons commencer à préparer l'hivernage en ayant des colonies fortes (suffisamment de couvain; ne pas hésiter à regrouper des colonies faibles; faire le comptage de varroa et traiter et mise en place de réserve pour cet hiver avec un nourrissage approprié).

L'apiculture et le sanitaire

L'apiculture est une pratique humaine. Bien qu'elle soit avant tout pratiquée par des passionnés et des « amoureux de la nature », elle s'éloigne inévitablement de la situation « naturelle » d'une colonie d'abeilles :

- Les mêmes ruches (et parfois les mêmes cadres !) sont gardées pendant de longues années.

- Regrouper beaucoup de colonies sur un rucher augmente le risque de famines et de pillages (augmentation des risques de contaminations par des agents infectieux).

- L'environnement, appauvri en biodiversité et donc en ressources mellifères, entraîne par moments et par endroits des périodes de carences alimentaires (« trou » entre deux miellées).

- L'importation de reine ou de colonies comportent également un risque de transfert de maladies et/ou de parasites ;

- L'arrivée d'espèces invasives (plantes, insectes (frelon), Varroa, virus,...) modifient notre environnement.

- Nos pratiques apicoles peuvent perturber les colonies, tandis que nos efforts pour stimuler les colonies aboutissent ... à multiplier le parasite Varroa.

Conséquence : Face à cette complexification des aspects sanitaires, l'apiculteur « moderne » doit acquérir de nouvelles compétences.

Il est impératif de bien comprendre les besoins de la colonie et d'avoir les « bonnes » pratiques apicoles pour assurer le bien être des abeilles et de faire face à la complexification de la situation sanitaire que nous vivons actuellement. La vigilance est de mise lorsqu'on surveille l'état de santé de ses ruches, afin de ne pas mettre en cause son cheptel ni ceux de ses voisins.

La prophylaxie est devenu un des maître mot de l'apiculture. Il existe peu de médicaments vétérinaires pour les abeilles. Il est donc indispensable de savoir détecter et réagir face aux maladies des abeilles, afin de les contrôler efficacement (cf. nos différents bulletins apicoles).

Chaque année, un traitement anti-Varroa est nécessaire pour permettre la survie des colonies (cf. page suivante).

Le renouvellement du cheptel s'intensifie. La collecte d'essaims ne suffit plus et savoir multiplier son cheptel soi-même est devenu essentiel, cela permet de maintenir un cheptel stable au fil des ans (anticiper les pertes hivernales).

Transhumance et élevage de reines sont devenus des éléments incontournables pour les exploitations apicoles professionnelles.



INFORMATION DE DERNIERE MINUTE: AETHINA TUMIDA DÉTECTÉ EN SICILE !

Un cas d'Aethina Tumida a été détecté en Sicile le 18 juin 2019, 68 ruches seraient concernées. Suite à quoi un système de surveillance a été mis en place et des contrôles sont effectués dans toute la Sicile (dépistage, désinfection, etc...)

L'événement se poursuit, des rapports de suivi seront communiqués par mail.

La varroatose : varroa destructor



Le virus des ailes déformées est d'autant plus présent que la ruche est infestée par le varroa



Cas typique d'une ruche décédée suite à la Varroatose : petite grappe d'abeilles mortes sur de fortes réserves alimentaires.

Description de la varroatose :

Varroa destructor, est présent dans toutes les ruches ou presque.

La varroatose est responsable de la mort directe et indirecte de milliers de colonies.

Le varroa est un acarien parasite de l'abeille. Il effectue son cycle de reproduction dans le couvain, principalement dans celui des mâles. Il est visible à l'œil nu.

Le varroa se nourrit de l'hémolymphe des larves, des nymphes dans les cellules ou des abeilles adultes en restant accroché sur elles.

Une abeille naissante ayant côtoyé le varroa dans sa cellule pourra naître sans aile ou déformée (car c'est la porte ouverte au virus des ailes déformées).

Le varroa se développe en grande quantité (une femelle pouvant engendrer en une saison une descendance de plusieurs centaines d'œufs).

Il est à noter l'impossibilité d'éradiquer totalement le varroa. Les traitements actuels permettent un ralentissement de son développement mais doivent être pratiqués tous les ans.

Conséquences :

- Il affaiblit l'abeille et la colonie (prélèvement de protéines et inoculation de virus entraînant une mortalité de larve et d'abeilles), donc les abeilles ne produisent pas de gelée royale de qualité.
- Les larves mal nourries par cette gelée sont le terrain idéal pour les maladies telles que : loque européenne, viroses et mycoses.
- Les rescapées ont une durée de vie plus courte et ne voient pas la fin de l'hiver (ruches avec provision qui meurent en février ou mars).
- L'action des virus dure bien au-delà de la mort du varroa.
- Les capacités à voler des faux bourdons lors du vol nuptial sont raccourcies ce qui n'améliore pas la fécondité des reines.
- Il affaiblit les colonies jusqu'à l'effondrement et la mort de la ruche. Il est le vecteur d'autres maladies dans la ruche.

Les modalités de combat contre varroa sont :

- Le « piégeage » des varroas sur couvain mâle (avec destruction du couvain mâle) permet de diminuer notablement la pression qu'exerce le varroa.
- Le plateau de vol à fond grillagé (inox ou plastique) pour le comptage.
- Encagement de la reine (pour apiculteur averti).
- **Les traitements :** Quel que soit le mode de traitement choisi il est indispensable d'aider les abeilles à faire face à ce fléau.

Une ruche non traitée a toutes les chances d'être morte avant 3 ans

Privilégiez un traitement efficace avec autorisation de mise sur le marché.

Les médicaments utilisés dans le cadre du Plan Sanitaire d'Elevage (PSE)

Le PSE (Plan Sanitaire d'Elevage) permet la délivrance de traitement anti-varroa par le vétérinaire du GDS, ils sont dès à présent disponible au GDS cf tableau ci-contre

Les médicaments ont une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Des visites de suivi sont effectuées par le vétérinaire du GDS ou par un intervenant sanitaire apicole formé et mandaté par le GDS. Ces visites sont réalisées gratuitement.

Il est recommandé de traiter les ruches sitôt après la récolte de miel (au plus tard début août).

Une fois le traitement terminé, retirer les lanières impérativement afin d'éviter tout phénomène de résistance du varroa au traitement.

Vous pouvez rapporter les lanières au GDS qui dispose d'une collecte spécifique pour le retraitement des médicaments.

La nécessité du comptage :

Le comptage des varroas permet de suivre la contamination et d'intervenir au moment propice (en cas de développement précoce par exemple) pour hiverner des colonies fortes.

La fin de l'été est la période critique où les populations d'abeilles chutent, en parallèle de la production d'abeilles d'hiver qui assureront la survie de la colonie durant la mauvaise saison. Le nombre de Varroa à cet instant doit donc être le plus faible possible afin d'assurer le développement d'un couvain de qualité.

La prévention reste donc essentielle pour contrôler l'acarien : ne pas attendre de pouvoir constater les dégâts pour intervenir, ne pas traiter à l'aveugle sans connaissance du niveau d'infestation de ses colonies, prendre un minimum de temps pour observer la santé de son cheptel. Ainsi, suivez l'état sanitaire de vos ruches, **comptez les varroas !** Ces éléments vous permettront d'améliorer votre stratégie de lutte en ciblant les moments propices à une éventuelle intervention.

Il s'effectue généralement par comptage des chutes naturelles : fond plastique Nicot ou bois grillagé + plaque graissée (vaseline), laissée 48h à 1 semaine. 1 varroa tombé/j = 100 présents (cf tableau ci-contre).

On peut également faire un échantillonnage (200-300 abeilles) avec des dispositifs de récoltes varroa : Varroa Easy Check (lavage antigel) ou Varroa Counter (Co2). Attention à la reine !

Comptage par désoperculation de couvain mâle sur 200 Cell soit 1 dm² (1 main ou 1 paume de chaque côté)

En fonction de se comptage, vous pourrez traiter vos colonies en choisissant votre traitement.

« Le comptage des varroas permet de suivre la contamination et d'intervenir au moment propice »

Les traitements

Nom commercial	Matière active Et concentration	Efficacité globale ²⁴	Durée globale du traitement	T° extérieure optimale	Nécessité de traitement complémentaire ?	Informations	Réservation à faire
Apivar®	Amitraze (formamidine) 500 mg/lanière	> 95%	10 à 12 semaines	> 15°C	Non, (sauf si recontamination)	Conditionnement de 10 lanières permettant de traiter 5 ruches. Agit par contact : à placer entre les cadres au contact de la grappe, avec 2 ou 3 cadres d'intervalle. Gratter (propolis) et repositionner les lanières dans la grappe au bout de la 5 ^e ou 6 ^e semaine.	
Apistan®	Tau-fluvalinate (pyréthrinolide) 800 mg/bande	> 95% en absence de résistance	8 semaines	> 15°C	Non, (sauf si recontamination)	Conditionnement de 10 lanières permettant de traiter 5 ruches. En rotation (risque de résistance). Utilisation éventuelle 1 fois tous les 4 ans, en alternance avec Apivar®. Agit par contact : à placer entre les cadres au contact de la grappe, avec 2 ou 3 cadres d'intervalle.	
Thymovar®	Thymol 15 g/tablette	70 à 95 % (variable)	8 semaines	20 - 25°C maxi 29° C	Oui	Conditionnement de 10 plaquettes permettant de traiter 3 ruches. (1re application : placer 1,5 plaquette pour une ruche Dadant) suivant sur le dessus des cadres à proximité du couvain mais pas directement dessus. Retirer ce qui subsiste des plaquettes au bout de 3 à 4 semaines. Faire une deuxième application pendant 3 à 4 semaines)	A réserver idéalement avant le 10/07
Api-bioxal	Acide oxalique 1g contient 632,7 mg					Conditionnement : Sachet de 35 g pour 10 colonies à diluer dans un sirop, donne une solution à 4.2%, par égouttement entre les cadres ou sublimation. A utiliser hors couvain, si présence de couvain (ex en été) : engager la reine.	Uniquement sur commande avant le 10/07 ou avant le 01/12

D'autres traitements existent mais ne sont pas disponibles au GDS à ce jour, des ajouts pourraient être faits l'année prochaine : Bande MAQS (acide formique), les lanières BAYVAROL et plaques POLYVAR YELLOW (à base de fluméthrine) et le VARROMED (à base d'acide oxalique et formique), l'Apiguard (Thymol), ApilifeVar (Thymol, eucalyptol, menthol et camphre)

ATTENTION, la technicienne apicole sera en congés : du 12 juillet au 5 août 19 et du 30 août au 16 septembre 19

Merci de passer commandes de vos traitements en dehors de ces périodes par tél au 02 48 50 87 94 ou mail : mhuchet@gds18.fr !

Comptage—chute naturelle

Période du comptage	Seuil « chutes naturelles » 1 = 100 ds colonie	Seuil « échantillonnage abeille »	Seuil « désoperculation couvain mâle »	Quoi faire ?
Avril	>5/j	>1%	>5%	Lutte mécanique ou traitement
Entre miellées	>8/J	2-5%		Traitement (flash)
Juillet Et avant traitement	>15/j	>5%		Récolter puis traiter
Après traitement	>1/j			Traitement hivernal (acide oxalique)



Participez à la grande mobilisation contre le varroa sous deux formes :

- En saisissant vos données de comptage,
- Et/ou en répondant à l'enquête Varroa sur la plateforme sanitaire des GDS !

Vous pourrez suivre au cours du temps les pratiques sur votre département, sur d'autres départements et vous participerez à la sensibilisation des apiculteurs à la réalité de la présence de l'acarien et à l'importance du comptage.

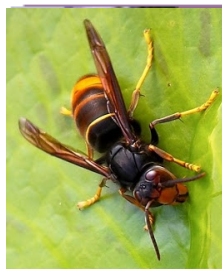
Rendez-vous sur la plateforme sanitaire des GDS :

<https://www.sante-animale.com/apiculture/>

« Le Varroa est une menace pour l'apiculture française ! Ensemble, agissons et établissons un état des lieux de nos pratiques de lutte. »

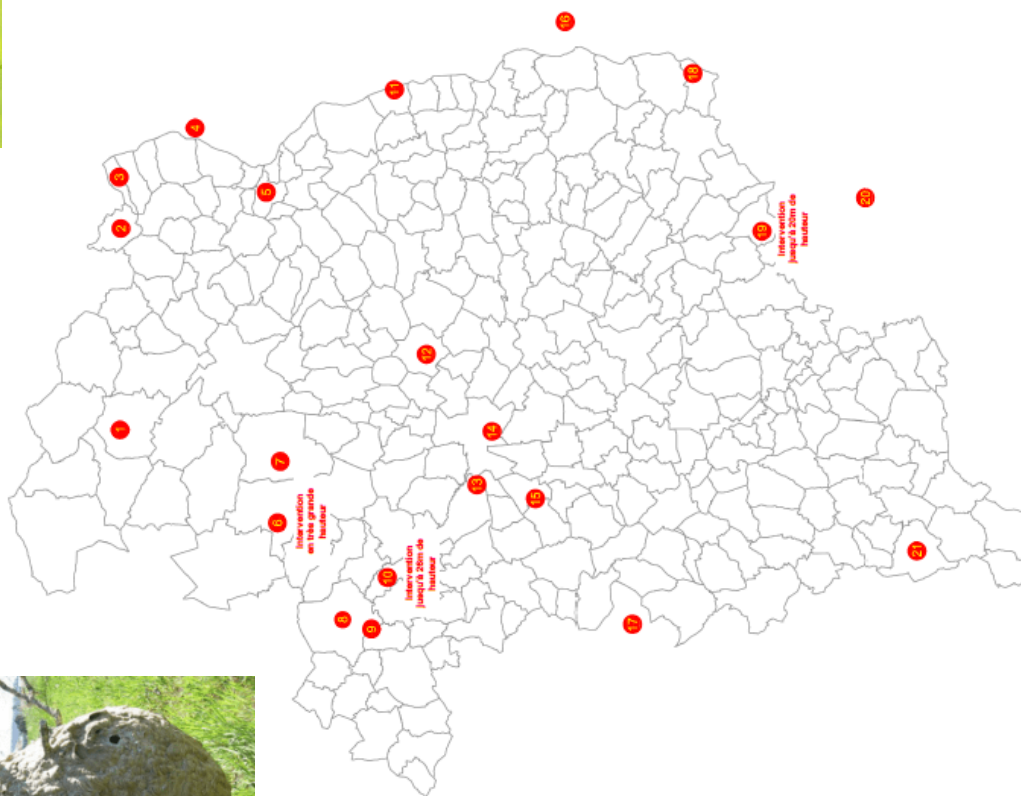
Vous n'avez pas internet : donnez nous vos comptages nous les saisisons !

Le Frelon Asiatique : destruction des nids



1	Services 3D 14, La Chapelle de la Maladrerie 18700 AUBIGNY SUR NERE Tel. : 06 82 50 11 17	13	Solu Insecta Volantin CAZEN 10 ter route de la Chapelle - LD Les Grenades 18500 MARMAGNE Port. : 06 31 28 81 71 Email : soluinsecta@gmail.com
2	Entreprise Sylvain BARDY LD La Grande Tuilerie 18240 SANTRANGES Port. : 06 80 74 21 74	14	Concept Plaquix Francis TIGE 7, Allée Marie Laurencin 18000 BOURGES Tel. : 02 48 20 46 52 - 06 78 76 87 54
3	Berry Dératisation 21 Les Grands Champs 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE Tel. : 02 48 72 62 85 Port. : 06 87 73 22 14	15	DIMS du CHER Frederic JOLIVET 32, Rue Louis Neraut 18570 LE SUDRAY Port. : 06 78 50 03 91 Email : jolivet.frederic@yahoo.fr
4	JACK NET 29 rue Plantenoix 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Tel. : 03 86 28 11 58 Email : jacknet@wanadoo.fr	16	PEV Raphael PANNICOUIN 13, Rue Barreau 58000 NEVERS Tel. : 03 86 38 24 75 Port. : 06 80 33 23 99
5	SOS Abeilles Guépes et Frelon Frederic BETHUNE 18300 SANCERRE Port. : 06 43 13 17 78	17	VERGER Alain 10 Route du Château d'Eau 38100 SEGRY Port. : 06 75 14 83 54
6	Verticale Solution 19 route de Vierzon 18330 NEUVY SUR BARANGEON Tel. : 02 23 37 89 20 Port. : 06 07 01 91 57	18	SASUFI 6 Rue Creusa 18600 MORNAY SUR ALLIER Tel. : 06 84 86 35 75 Email : sasufi@gmail.com
7	Entreprise CANN-LOGIS Jean LECOMTE 14 chemin de la Maille 18380 MERY ES BOIS Tel. : 02 48 73 40 29 - 06 77 83 84 31	19	Applicateur 3D Robert MOON LD La Petite Barre 18210 BESSAIS LE FROMENTAL Tel. : 02 48 60 83 72 Port. : 06 74 33 02 38 Email : info@applicateur3d.com
8	Société Hygis Frederic MOREAU 147 Avenue Esquard Vaillant 18100 MERSOULLE Port. : 06 32 07 02 17 Email : contact18@hygis.com	20	VIRLOIS Christophe Entrepreneur de travaux forestiers BP50 Alenay la Chapelle 18330 ALNAY LA CHAPPELLE Port. : 06 75 38 59 50
9	STF Hygiene Cedric TEJURAU 1 Residence des Hauts de Mareau 18120 MEREAU Port. : 07 85 53 27 81	21	Destruction Guépes et Frelons Henri BOURBON 3 rue St Blas 18370 CHATEAUMEILLANT Port. : 06 17 59 58 05 Tel. : 02 48 61 42 29
10	Entreprise ELAY Eric LE LAY 20 rue Louis Grandjean 18500 FOECY Tel. : 02 48 51 37 79	22	Anti-Guépes 23 28, Cote Crausades 23230 GOUZON Port. : 06 78 40 38 92
11	DUFOUR Gaëtan 50 Chemin St Sulpice 18140 LA CHAPELLE MONTLONARD Tel. : 02 48 79 58 45 Port. : 06 65 47 21 06	23	Stop Guépes - ROUSSILLAT Yannick 6 Lotissement de la Cote des Granges 23170 CHAMON SUR VOUEIZE Port. : 06 70 51 30 89
12	SP50 France Stephane PACOT Les Jardins du Bourg 18220 STE SOLANGE Port. : 06 34 50 09 42		

CARTE DES ENTREPRISES DE DESTRUCTIONS D'INSECTES



Mise à jour : 27/05/2019

Le matériel au GDS 18 :

- Du matériel apicole est disponible à l'année. Les pots en verre sont livrés par palette, merci d'amener vos cartons/caissettes.
- Si vous avez un projet à l'installation, d'agrandissement de votre cheptel, vous pouvez nous faire une demande de devis de matériels en précisant votre projet.
- Vous souhaitez que les pots en verres et capsules vous soient livrés directement par palette : contactez nous !
- Du matériels de clôtures Pâtura, du matériel de nettoyage, désinfection, dératisation...

